

**SAUVONS
NOTRERIVIERES**



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

**Ensemble
ne faisons qu'Ain !**



ZAC de la Cambuse - 638 rue du Revermont - 01440 VIRIAT

 contact01@federation-peche-ain.com





SAUVONS
NOS RIVIERES



Photo L.Madelon

SOMMAIRE

PAGE 4

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Bilan d'une année 2024 riche en événements...

PAGE 5

NOS PARTENAIRES

Nos partenaires institutionnels

PAGE 8

LA FÉDÉRATION

Rapport moral et compte-rendu financier

PAGE 15

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Compte rendu d'activité des différents pôles

PAGE 16

LA PÊCHE ASSOCIATIVE

Bilan des cartes de pêche

PAGE 20

PÔLE TECHNIQUE

Bilan des travaux et des pêche électriques

PAGE 26

PÔLE ANIMATION

Événementiels, animations scolaire et découverte de la pêche

PAGE 32

PÔLE DÉVELOPPEMENT

Points sur les différents travaux d'aménagements halieutiques

PAGE 36

PÔLE GARDERIE

Bilan des missions garderies



site web



MANDIC Nikola

Président FDAAPPMA 01

**SAUVONS
NOTRE
RIVIERES**

ACTE 3 : CONNAITRE ET AGIR

Amis Pêcheurs,

2024,

3^{ème} année pour nos mandats électifs, et l'affirmation de plus en plus forte de notre ligne politique fédérale : "La pêche et les poissons avant tout" !

"La pêche avant tout" et son développement : communication et animations avec le recrutement de Madame QUILLARD en remplacement de M. LARDON, lancement du SDDL, création de pontons PMR et de parcours labélisés : la montée en puissance est évidente, appréciée et appréciable et nous comptons sur vous, AAPPMA et partenaires, pour nous aider à poursuivre ce développement.

"les poissons avant tout", poissons trop souvent mis de côté dans la gestion des milieux aquatiques. Nous tentons, par l'intégration et le suivi de la quasi-totalité des comités du département mais aussi en travaillant en amont et efficacement avec nos partenaires GEMAPIENS, d'apporter un savoir et un savoir-faire inégalé concernant les poissons.

J'en profite pour saluer notre pôle technique, affecté en 2024 par des départs et arrêts maladies à répétition, porté à bout de bras pendant plusieurs mois par notre responsable technique Benjamin HERODET, avant l'arrivée à la rentrée dernière de notre second responsable, Dimitri CHIVARD. Au nom de tous, merci.

S'il y a bien un pôle stable à la fédération, c'est la garderie : Laurent JOLY et Gérald BORGET, plus techniciens que "simples" gardes pêche, continuent de réaliser un travail remarquable et nous espérons pouvoir continuer à les soutenir et développer le pôle garderie dans les années à venir, une garderie indispensable au respect des lois et à la protection de l'environnement.

Dans un monde normal et sain, mon discours sur cette ligne assumée de "la pêche et les poissons avant tout" aurait dû s'arrêter là.

Hélas, en 2024, les anti-pêches, ou plutôt « anti-tout », ont intensifié leurs attaques contre notre loisir, et tentent de pousser le grand public à confondre sensibilité à l'environnement et sensiblerie, défense de la biodiversité et bien-être animal, tout ça en dévoyant la science : "simulacre d'investigation" d'un chercheur du CNRS, membre du CNPN, dénoncé par sa structure et ses pairs après son intervention dans une émission de France 2, campagne anti pêche ridicule de Sea Shepherd Lyon dans l'Ain, charte LPO qui proscriit notre loisir et autres propositions de loi farfelues visant à interdire la pêche, avec un point commun à toutes ces attaques: leur absence totale de fondement scientifique.

Nos amis chasseurs ici présents ne le savent que trop bien : ils furent les premiers à subir ces attaques. Puis ce fut le tour des animaleries, la vente d'appâts naturels chez decathlon, l'équitation, et maintenant la pêche de loisir, jusqu'à la prochaine idée tordue qui permettra de limiter inutilement des activités humaines durables, vitales même pour nos territoires, mais surtout opposées aux valeurs humanistes que nous portons tous ici présents.

Au final, ce ne sont pas les pêcheurs, stigmatisés et méprisés, qui souffrent le plus de ces attaques, mais bien la biodiversité, la science et les libertés individuelles.

Le temps du "il ne faut pas leur faire de pub" ou "nous n'avons rien perdu" ou encore "ils ne sont qu'une poignée" est révolu, et toute personne qui pense encore qu'être diffamé, piétiné ou méprisé par ces gens doit rester sans réponse n'a strictement rien compris aux enjeux en présence : la survie de notre loisir passe et passera par la défense de notre passion contre toute forme d'interdiction fondée sur des appréciations morales. Messieurs les élus, nos 30 000 adhérents comptent sur vous.

En réponse à ces attaques, et grâce au soutien indéfectible de notre association régionale l'ARPARA et de son président, les premières formations au lobbying ont été organisées dans nos locaux en 2024, formant ainsi élus et salariés des fédérations de toute la région à la défense de leurs intérêts. Et oui, nous n'avons pas prévu de laisser le monopole de l'écologie à des gens qui ne représentent personne, encore moins sur nos territoires ruraux.

En 2024, notre fédération a remporté une de ses plus grandes batailles le 8 juillet, lorsque le conseil d'État a reconnu l'impact des cormorans et entériné le retour de leur régulation sur nos rivières.

Nous n'avons rien lâché, nonobstant les menaces, pressions et autres harcèlements dont j'ai été personnellement victime, mais qui ne sont, au final, que des attaques contre une réalité, une vérité, celle d'un désastre environnemental et économique subit par nos cours d'eau mais aussi par nos amis pisciculteurs.

J'en profite pour saluer le soutien dans ce dossier du syndicat des étangs de Dombes et de son président Stéphane Merieux, du conseil départemental de l'Ain et de son président Jean DEGUERRY, jusqu'aux députés et sénateurs qui ont tous alerté et travaillé sur cette situation inacceptable. Au nom de nos poissons et de notre économie, merci.

Dans un pays en proie à la haine des représentants de la loi, des policiers à nos gardes-pêche, je ne peux qu'apporter mon soutien indéfectible aux agents de l'OFB, hommes de terrain et garants du respect de la loi. Nous avons toujours su et pu nous appuyer sur eux, aussi bien pour des constats de pollutions que pour un soutien de leur pôle technique régional : mortalités piscicoles, dysfonctionnement de STEP, déversements illégaux, braconnage, incivilités, études scientifiques, etc. Leur travail est colossal et surtout indispensable pour notre loisir.

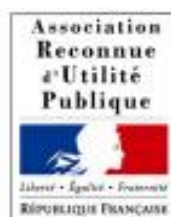
Entre nos amis agriculteurs en difficulté et des agents de l'OFB aux effectifs en berne et aux conditions de travail dégradées, notre fédération appelle à la nuance et au respect de toutes les parties engagées, sans lesquelles notre avenir commun ne pourra être bâti.

Quant à la vie quotidienne de la direction et des élus de votre fédération, elle a continué à se développer : participation à la quasi-totalité des AG des AAPPMA, institutionnalisation de la structure et intégration à la plupart des comités représentatifs des milieux aquatiques : des plus hautes réunions des services de l'Etat à vos manifestations locales, la fédération assume aujourd'hui son statut de représentant et surtout de défenseur de notre loisir et de ses poissons. Je remercie l'ensemble de nos salariés ainsi que nos 16 administrateurs qui font un travail de représentation remarquable, et je pèse mes mots.

Pour conclure, je vais parler de vous, bénévoles des AAPPMA, présents tous les jours au chevet des cours d'eau, vous, les sentinelles de nos rivières : déclenchement de pêche de sauvetage, présence et suivi quotidien de la ressource, lutte contre les incivilités, signalement de pollutions, la liste de vos actions quotidiennes est trop longue mais rappelle que vous êtes les piliers de la protection des milieux aquatiques dans notre département.

Soyez également fiers d'être les représentants d'un loisir populaire et durable, qui unit et réunit au bord de l'eau les cadres comme les ouvriers, nos jeunes comme nos anciens, les sportifs comme les handicapés, en ne laissant personne de côté, sans discrimination. C'est, je crois, ce qui nous différencie le plus des anti-peche et anti-tout : **nous battre pour tous, pour une pêche pour tous.**

NOS PARTENAIRES







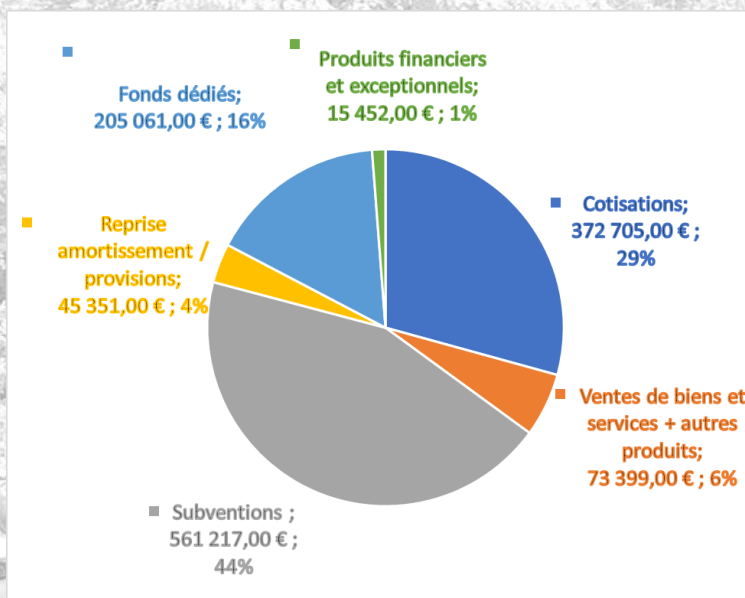
LA FEDERATION



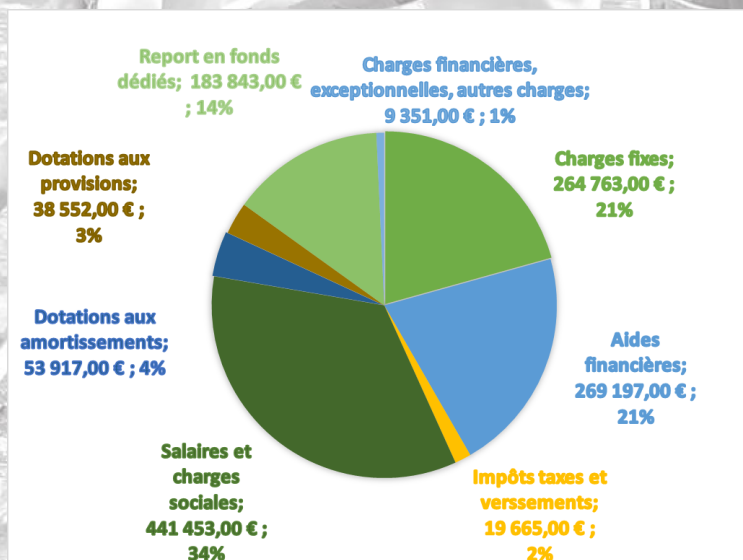
ARNOUX René

Trésorier FDAAPPMA 01 : Rapport financier

Total des produits : 1 273 185 €



Total des charges : 1 280 741 €



Résultat siège 2024 : - 7 567 €

Déficit cumulé Chazey-Bons

2021: -54 945,81€

2022 : -143 051,93 €

2023 : -210 703,03 €

2024 : -215 117,97 €

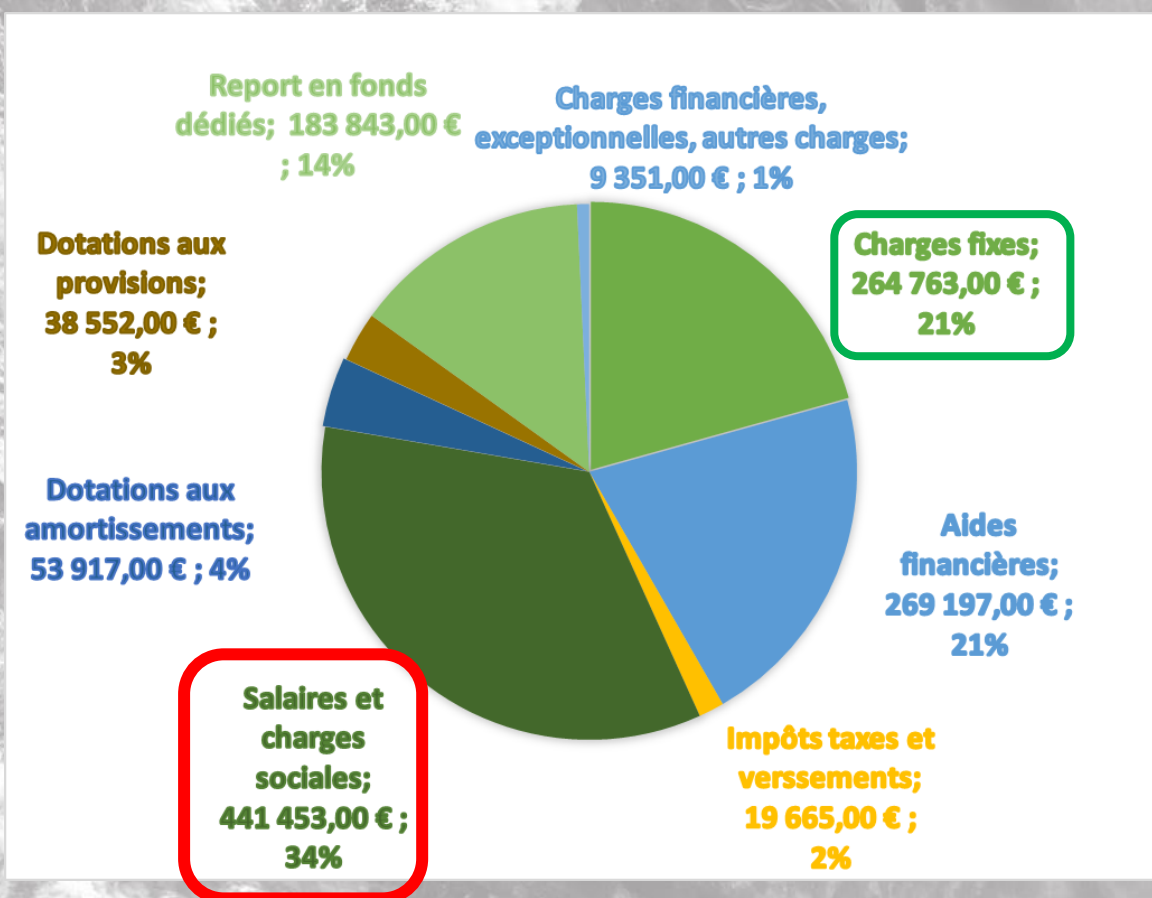
**Déficit du 1^{er} au 10 janvier
2024 : 4 414,94 €**



**Coût historique pour les
pêcheurs : 500 000 €**

Résultat global 2024 : - 11 971,90 €

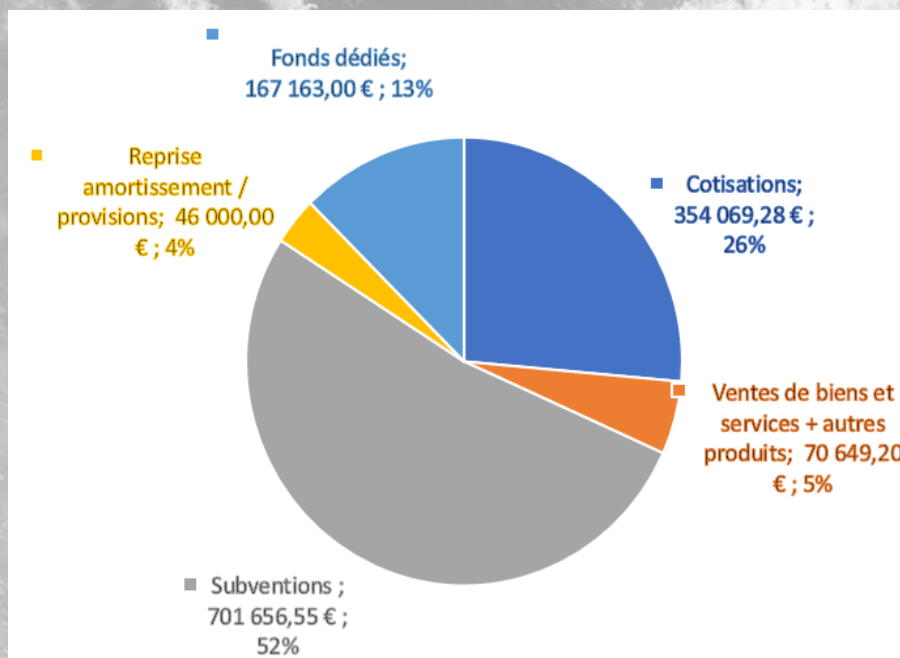
Total des charges : 1 273 185 €



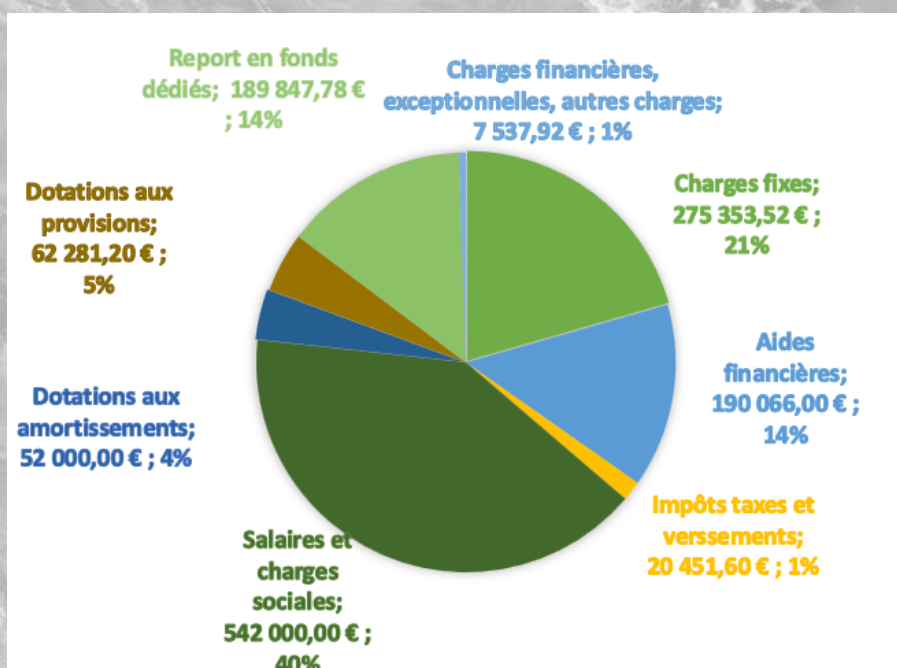
Charges de fonctionnement stables et maîtrisées sur plusieurs années

Budget prévisionnel 2025

Total des produits : 1 339 538,03 €



Total des charges : 1 339 538,02 €



Nikola MANDIC
PRESIDENT



René ARNOUD
Trésorier



Arnaud GALETTI
Trésorier Adjoint



Giovanni TATEIA
Secrétaire



Bruno BARBET
Secrétaire Adjoint



André THOMAS
Vice Président



Thomas BERNARD
Barrages de l'Ain



Georges CAROTTE
RMR



Dominique BUFFARD
Pays de Gex



Marc-Antoine DURAND
Haut-Rhône - Valserine



Denis DURAND



Thierry BONHOMME



Bogdan GRAND



Jacques MALIN
Sevron, Solnan



Jean-Luc ESTUBLIER
Basse rivière d'Ain



Christian FOILLERET
Reyssouze

Pierre BOMPARD
DIRECTEUR



PÔLE ADMINISTRATIF



Lorella GRENIER
Responsable administratif
et financier

PÔLE DÉVELOPPEMENT



Olivier TONDEUR
Chargé de développement



Thomas MONNOT
Chargé de développement



Chloé QUILLARD
Agent de développement

PÔLE GARDERIE



Gérald BORGET
Garde-Pêche



Laurent JOLY
Garde-Pêche

PÔLE TECHNIQUE



Benjamin HERODET
Responsable Technique



Dimitri CHIVARD
Responsable Technique



Léa FRATACCI
Technicienne



Tristan PUECH
Service civique





RAPPORT D'ACTIVITÉ

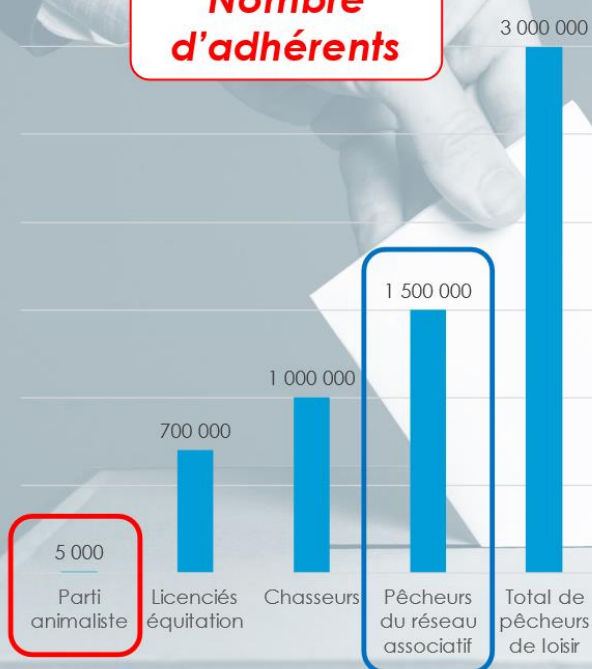
La pêche associative



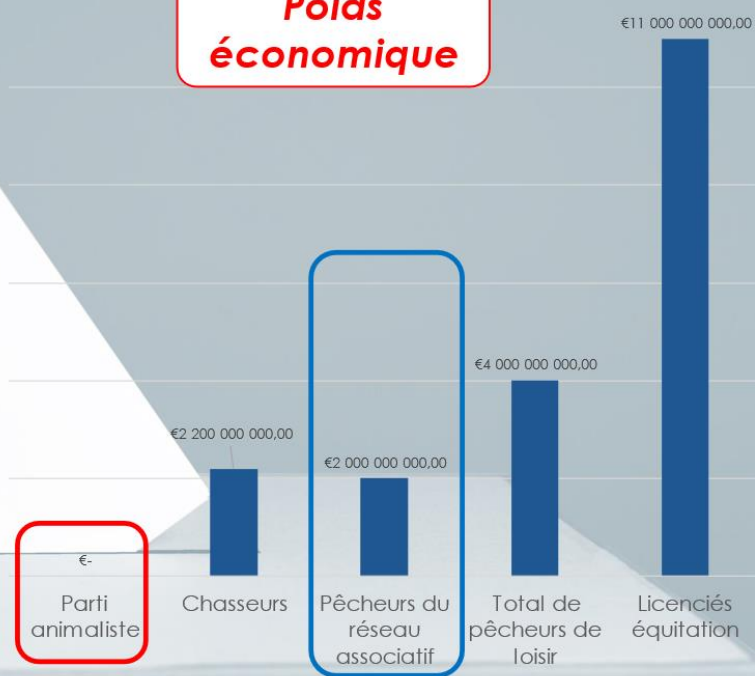
Produit	Saison 2023	Saison 2024
	Nombre	Nombre
Carte Personne majeure	7 299	7 022
Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2024	5 972	5 867
Carte Personne majeure – Offre d'automne	183	278
Sous-Total des cartes Personne Majeure	13 454	13 167
Carte Découverte Femme	836	752
Carte Personne mineure	2 426	2 371
Carte Découverte -12 ans	3 082	3 094
Carte Hebdomadaire	1 068	1 031
Carte Journalière	8 746	9 084
Carte Membre PAEF Majeure	67	59
Carte Membre PAEF Mineure	1	1
Total Cartes de Pêche	29 680	29 559
Option Entente Halieutique du Grand Ouest	43	54
Autres options	329	352
Total cartes de pêche + options	30 052	29 965

Quelques ordres de grandeur...

Nombre d'adhérents



Poids économique



Indicateurs clés

L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse **2 MILLIARDS D'EUROS**

IMPACT INDIRECT

340 M€
ensemble des fournisseurs d'activité

IMPACT CATALYTIQUE

390 M€
activité économique liée aux dépenses entourant la pratique de la pêche sans faire partie de sa filière directe ou indirecte

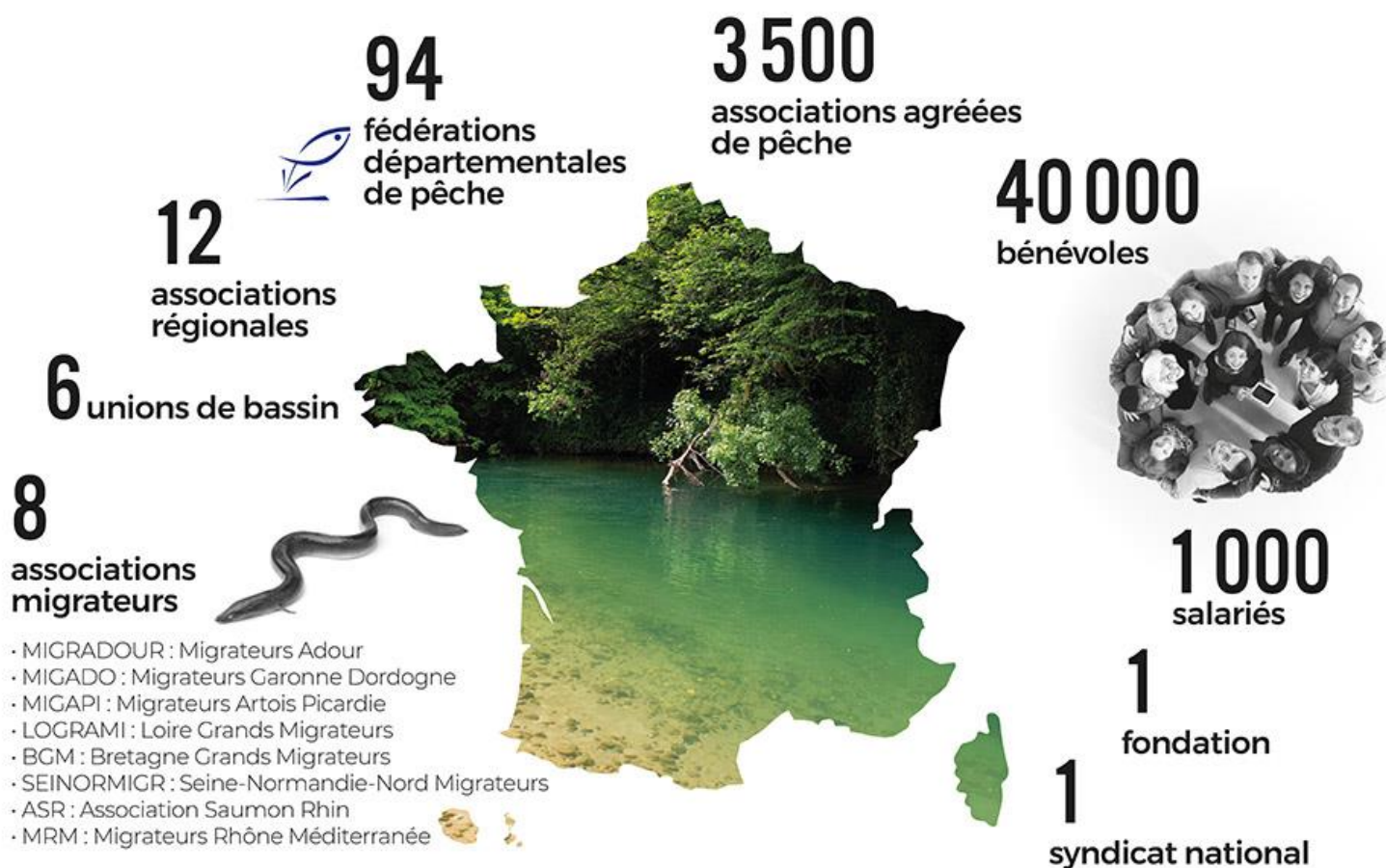
IMPACT INDUIT

510 M€
impact lié aux salaires versés aux employés des activités directes et indirectes

IMPACT DIRECT

790 M€
matériel de pêche, nautisme, adhésions, aquaculture, pisciculture...

Source : étude BIPE, 2014



503
Ateliers Pêche Nature

72
départements dotés de véhicules d'animation

40
Maisons Pêche Nature

539
Parcours labellisés ou en cours de labellisation

512
Hébergements ayant reçu la qualification Pêche

23
Stations pêche

3994
Gardes-pêche





**SAUVONS
NOS RIVIERES**

RAPPORT D'ACTIVITE

Pôle Technique



❖ Organisation et missions en 2024

4 salariés :

- **Benjamin HERODET** : Responsable Technique Ouest
- **Dimitri CHIVARD** : Responsable Technique Est
- **Léa FRATACCI** : Technicienne Rivières
- **Pierre BOMPARD** : Directeur

Les missions principales du pôle technique sont les suivantes avec l'appui des gardes Fédéraux et du directeur :

Appui technique aux AAPPMA

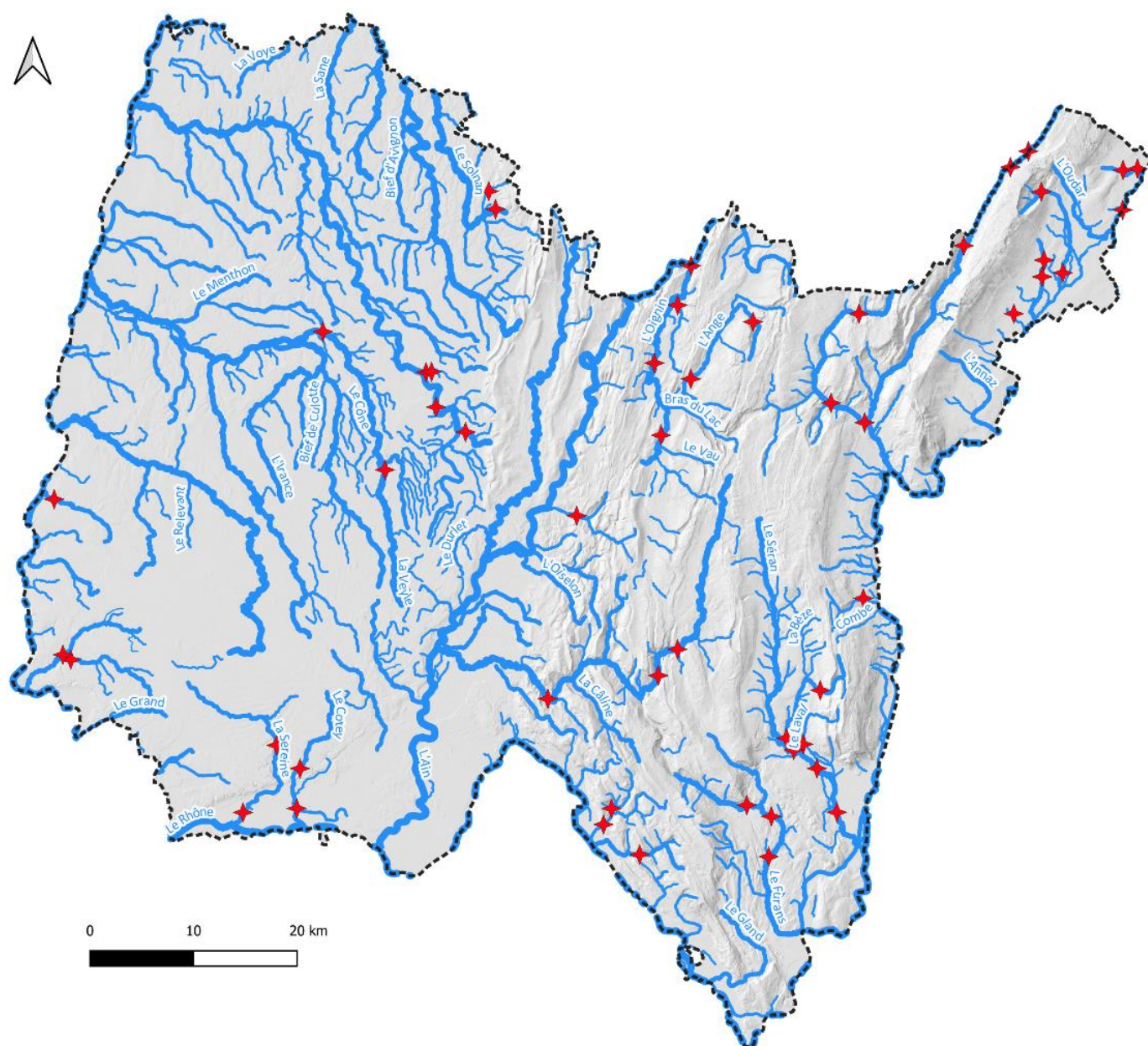
-
- Relation avec les partenaires Techniques
- Rédaction d'avis auprès des services de l'état
- Prestation pêche électrique de sauvetage avant travaux
- Pêche de sauvetage en cas de sécheresse

L'année 2024 a été marquée par la consolidation des activités antérieures (clôture des actions PDPG, génétique et scalimétrique, études) et la préparation du programme 2025 ambitieux par son observatoire des rivières Aindinoises.



❖ Observatoire piscicole et thermique

Depuis 2023, la FDAAPPMA 01 a instauré un **Observatoire Piscicole et Thermique** à l'échelle du département, qui comptait **54 stations pour l'année 2024**. Les inventaires piscicoles sont réalisés par **pêche électrique « complète » effectuée en prospection « à pied » avec plusieurs passages successifs**. Cette méthode scientifique permet une capture exhaustive et non létale des poissons, qui sont ensuite relâchés à l'issue de chaque opération.



Les stations sont principalement localisées sur des sites **ENS** (*Espace Naturel Sensible*) et/ou reconnus par le **label « rivière sauvage »**, sur des stations **DCE** (*Directive Cadre sur l'Eau*) compatibles comprenant des stations « témoins » et « opérationnelles ».

Sept stations n'ont pas pu être inventoriées en 2024, en raison de conditions hydrologiques et météorologiques exceptionnelles.

Ces inventaires sont renouvelés annuellement, afin de constituer une base de données robuste dans l'objectif de répondre avec précision **aux objectifs** mentionnés ci-dessous :

- Évaluer l'état des peuplements piscicoles au regard d'une multiplicité de descripteurs (*Qualitatifs et Quantitatifs*).
- Mettre en évidence des facteurs naturels et/ou anthropiques influençant les dynamiques populationnelles.
- Valoriser et partager les données collectées auprès du monde associatif de la Pêche, des partenaires techniques et des financeurs via le « WEB-PDPG ».
- Outil d'aide à la décision et d'appui technique (*pour les Responsables et Élus des Territoires – AAPPMA*) en réunion de concertation (*COPIL/COTECH*), pour la construction des politiques de l'eau (*SDAGE/SAGE*) et autres enjeux territoriaux.
- Apporter un accompagnement technique aux GEMAPIENS pour le suivi des peuplements piscicoles, avant et post travaux.

Les inventaires réalisés ont permis de déterminer l'état des peuplements piscicoles des cours d'eau à l'échelle départementale. Globalement, les inventaires menés sur la partie « EST » du département révèlent des peuplements en « bon état » notamment sur la haute Albarine, la Valserine, la Divonne, etc. mais certains secteurs sont à l'inverse dégradés comme l'Oignin aval, l'Anconnans aval, le Séran, etc.

En revanche la situation dans la partie « ouest » du département semble plus mitigée. Les peuplements piscicoles sont globalement classés moyens, mais des stations révèlent tout de même des peuplements conformes et stables, comme la Calonne, le Solnan à Verjon et la Veyle à Polliat. Cependant, la reproduction de la truite fario sur cette partie du département a été relativement impactée en cette année 2024, en raison notamment des crues survenues durant le printemps.

Chaque station d'inventaire bénéficie d'une sonde thermique qui enregistre de façon continue la température de l'eau sur toute l'année. Le régime thermique d'un cours d'eau est un des facteurs majeurs qui explique la composition des peuplements piscicoles dans un cours d'eau. La thermie au travers d'un panel de descripteurs piscicoles (*préférendums, seuils de stress ou de létalité*) et d'indicateurs (*7 et 30 jours consécutifs les plus chauds, etc.*) nous permet d'expliquer la présence (*ou non*), la disparition ou l'apparition d'espèces au regard de l'évolution du régime thermique. Ce suivi sur le long terme nous permettra également de caractériser l'évolution des températures dans un contexte de réchauffement climatique impliquant de plus en plus d'événements extrêmes.



❖ L'année 2024 en chiffres

Bilan quantitatif des pêches électriques :

- 51 pêches d'inventaires en rivière pour le Réseau de suivi départemental et autres objectifs (2Pallière/1Saône/1Albarine) : 30 800 poissons pour 580 kg
- 20 pêches de sondage à la recherche de brochetons : observés sur 7 sites
- 7 pêches de sondage génétique truite Basse Rivière d'Ain
- 13 pêches de sauvetage avant-travaux (35 000 poissons)
- 4 pêches de sauvetage sécheresse (1 400 poissons)

Total de 95 sites pêchés sur 52 jours

Merci à tous les bénévoles pour leur aide indispensable !



❖ Travaux sur l'Albarine

Pour cette année 2024 l'AAPPMA et la FDAAPPMA ont fini de réaliser les travaux sur le secteur de Montferrand.

Les objectifs étaient les suivants :

- Diversifier les écoulements
- Permettre une meilleure oxygénation
- Augmenter la capacité d'accueil du tronçon par mise en place d'habitat
- Lutter contre le réchauffement des eaux
- Contenir le massif de renouée du Japon

L'ensemble des travaux ont pu être réalisés avec succès malgré un retard sur la renaturation de la berge due à une longue période de crue et de fortes précipitations durant plus d'un mois. Les objectifs ont pu être validés, les travaux ayant déjà pu résister à une crue à plus de 80m³/s, la zone a déjà commencé à travailler positivement.

Une pêche d'inventaire a été effectuée au sein de l'observatoire piscicole et thermique de la FDAAPPMA 01 afin d'attester de l'efficacité de ces travaux sur les deux prochaines années. Par ailleurs, cette pêche d'inventaire a été réalisée à l'occasion de l'inauguration des travaux en présence et avec la participation des élus de l'Agence de l'eau, de la région ARA et du CD 01 en compagnie de l'AAPPMA et du syndicat de bassin SR3A.

❖ Lutte contre la jussie

Nous avons réalisé en ce début de l'année 2024 une première vidéo présentant les travaux spécifiques, détaillés ci-dessous.

Les berges et abords des étangs fédéraux de Curciat-Dongalon, en Bresse, sont colonisés par la Jussie : espèce exotique envahissante. La lutte est obligatoire, au risque de voir disparaître les étangs sous les herbiers !

Les berges de l'étang bénéficient d'une surveillance régulière et d'arrachages manuels, qui fonctionnent ! *Avec le soutien de la FREDON et du Département.*

Les abords ont fait l'objet d'un chantier spécifique en 2024. Une bâche a été installée pour couvrir la jussie au plus près d'un ruisseau, tandis que de part et d'autre des saules ont été bouturés sur 200m. Ailleurs, une haie arbustive a été plantée sur 100m. La jussie est cernée ! La concurrence et l'ombrage des saules arbustes devraient affaiblir progressivement la jussie. *Avec le soutien de la Région et de la Fédération Nationale*



❖ Suivi des Frayères à Brochet

Les résultats de 2024 portent sur la pêche de **20 sites dont 13 aménagés spécifiquement** avec un ouvrage de rétention de l'eau.

Les conditions météo et hydrologiques ont été assez favorables pour la reproduction du brochet en 2024 en Bresse et en Val-de-Saône.

Des brochetons sont capturés dans 7 sites seulement, dont 6 avec un ouvrage de rétention de l'eau. **On estime les densités assez importantes sur 5 sites aménagés, tous 5 avec introduction préalable de géniteurs.** On observe des densités faibles sur 1 site avec géniteurs introduits + ouvrage et enfin un brocheton sur un site non géré activement.

Dans certains cas, les crues précédant les pêches ont pu favoriser le retour à la rivière des brochetons, il est donc délicat de conclure à l'absence de reproduction malgré l'absence de brochetons capturés. **On note cependant que l'observation de brocheton hors site aménagé reste marginale, voire nulle.**







RAPPORT D'ACTIVITE

Pôle Animation



❖ Organisation et missions en 2024

2 salariés :

- **Olivier TONDEUR** : Chargé de développement
- **Chloé QUILLARD** : Agent de développement
- **Frédéric LARDON** : Agent de développement

L'équipe actuelle se compose de deux salariés titulaires du BPJEPS Pêche de Loisir et d'un alternant en cours de formation pour l'obtention de ce même diplôme professionnel sur l'année 2025. Tous trois possèdent des compétences pédagogiques variées et des connaissances scientifiques approfondies, couvrant les invertébrés aquatiques, les espèces piscicoles (anatomie, morphologie, reproduction), la flore aquatique et l'ensemble des écosystèmes associés à la ripisylve des plans d'eau, lacs, fleuves et rivières du département de l'Ain.

Les principales missions sont :

- Éducation à l'environnement et au développement durable
- Promotion et transmission du loisir pêche
- Communication : Gestion des supports de communication informatique (site Internet, Réseau sociaux, etc.), papier (Guides Annuelles, plaquettes informatives, etc.)
- Représentation de la Fédération lors d'événementiels : Salons de Pêche, Animations, journées découvertes, etc.



❖ Animations scolaires (E.E.D.D.)

Le programme d'animations EEDD, élaboré selon les recommandations du ministère de l'Éducation nationale, s'adresse aux élèves des cycles 2 et 3. En 2024, **45 animations** ont été réalisées, touchant environ 1 000 élèves dans tout le département. Ces animations ont couvert plusieurs thématiques essentielles pour sensibiliser les jeunes à la préservation des milieux aquatiques :

- Découverte des invertébrés aquatiques : Initiation à l'observation des macro-invertébrés grâce à des prélèvements en rivière et leur identification à l'aide de clés simplifiées, permettant d'évaluer la qualité de l'eau.
- Découverte de la faune piscicole : Exploration des espèces locales de poissons, de leur cycle de vie et de leur rôle dans l'écosystème aquatique.
- La biodiversité des milieux aquatiques : Étude de la faune et de la flore aquatique, abordant les notions d'écosystème, d'habitat et de chaînes alimentaires.
- La ripisylve et son rôle écologique : Compréhension des fonctions de cette végétation, essentielle pour la stabilité des berges et la régulation des écosystèmes.
- Balades naturalistes : Exploration sur le terrain pour découvrir les espèces locales et leur interaction avec l'environnement.



Une approche interactive et pratique

Ces animations, souvent réalisées sur le terrain, ont permis aux élèves de manipuler des outils pédagogiques (épuisettes, loupes binoculaires, etc.) et de participer activement à des expériences concrètes. Les enseignants ont salué l'aspect ludique et éducatif de ces activités, qui renforcent les liens entre théorie et pratique.



Les partenariats et collaborations

En 2024, des contrats d'animation ont été établis avec des structures telles que :

Rivière Sauvage, la Maison de l'Eau et de la Nature, le Syndicat de la rivière d'Ain Aval et ses Affluents et le Syndicat du Haut Rhône.

Ces collaborations ont permis de mettre en place des programmes éducatifs et de sensibilisation sur des sites naturels exceptionnels, favorisant la découverte des milieux aquatiques et la mise en valeur de leur biodiversité. En outre, des animations ont été organisées en commun avec la Fédération des chasseurs de l'Ain, notamment dans le cadre de l'opération nationale "J'aime la nature propre", visant à sensibiliser le public à la préservation des espaces naturels.

1000 élèves sensibilisés !



❖ Les Ateliers Pêche Nature

Initiation et découverte du loisir pêche

En parallèle du programme d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'école de pêche de la Fédération a organisé 60 sessions en 2024, attirant un large public, notamment des jeunes et des familles. Ces sessions visent à initier à la pêche tout en sensibilisant à la préservation des milieux aquatiques.



Les thématiques abordées

Les thématiques incluent :

- - L'apprentissage des techniques de pêche (pêche au coup, à la mouche, etc.).
- - La reconnaissance des espèces piscicoles locales.
- - La sensibilisation à la réglementation et aux pratiques responsables.



Événements et stands : sensibilisation du grand public

Journée des poissons des Dombes

En 2024, le pôle animation de la Fédération a renforcé sa visibilité lors d'événements publics à travers des stands interactifs dédiés à la sensibilisation aux milieux aquatiques et à la promotion du loisir pêche. Parmi les temps forts, la Journée des poissons des Dombes a rencontré un énorme succès avec près de 3 000 visiteurs sur le stand de la Fédération. Cet événement a également rassemblé les clubs de pêche du département (pêche à la mouche, pêche à la carpe, etc.), qui ont proposé des initiations et des démonstrations des différentes techniques de pêche, enrichissant ainsi l'expérience des participants. Des activités pédagogiques, telles que l'observation d'insectes aquatiques sous loupes binoculaires, ont captivé petits et grands.



Festival nature d'Hauteville-Lompnes

Le Festival nature d'Hauteville-Lompnes, autre moment phare, a attiré plusieurs milliers de visiteurs, les invitant à découvrir la richesse de la faune et de la flore aquatiques. Plus de 200 élèves de cycle 2 à 3 sont venus découvrir la macro grâce à nos loupes binoculaires.



Marché écoresponsable à Brion

Depuis plusieurs années, nous participons avec l'AAPPMA RLHB (Rivières et Lacs du Haut-Bugey) à cet événement qui a lieu sur la grande place de Brion. C'est aussi un moment privilégié où nous pouvons rencontrer les habitants et les sensibiliser aux problématiques majeures que rencontrent les rivières Oignin et Lange.



EAU de l'Ain

Le 22 mars est la date de la Journée Mondiale de l'Eau. Du 15 au 22 mars, tout le département se mobilise pour proposer des animations autour de la ressource en eau.

Cette action fait suite à un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du projet l'Eau de l'Ain, lancé par le Département de l'Ain, la Préfecture et les chambres consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, Chambre de commerce et d'industrie)

Nous avons proposé une initiation à la pêche et découverte de la richesse des milieux aquatiques et de leur biodiversité au cours d'une promenade naturaliste entre lac de Longeville et la rivière d'Ain le mercredi 20 mars.



Perspectives pour 2025

Fort du succès de ses actions en 2024, le pôle animation prévoit de diversifier davantage ses thématiques éducatives et d'améliorer ses outils pédagogiques. Des collaborations renforcées avec les écoles et les collectivités locales permettront d'augmenter l'impact des animations scolaires et des animations de pêche.

Conclusion

Avec 45 animations scolaires et 60 sessions de l'école de pêche, le pôle animation de la Fédération de pêche de l'Ain a sensibilisé plus de 1000 jeunes ce qui marque 2024 comme une année riche en activités et en apprentissages. En sensibilisant les jeunes générations à la préservation des milieux aquatiques et en promouvant un loisir pêche durable, la Fédération joue un rôle clé dans la transition écologique et la valorisation des écosystèmes aquatiques.







RAPPORT D'ACTIVITE

Pôle Développement



La Fédération de pêche a lancé une initiative visant à rendre la pratique de la pêche plus accessible et agréable pour tous, en se concentrant sur trois sites choisis pour l'année 2024. Le plan d'eau de la Raza à Meillonas, le plan d'eau des eaux noires à Tenay, le lac de Barterand à Pollieu / Saint-Champs ont été sélectionnés pour leur potentiel à offrir des expériences de pêche enrichissantes et leur accessibilité.

L'objectif principal est de faciliter l'accès aux berges pour les pêcheurs passionnés tout en rendant ces lieux accueillants pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin d'assurer une accessibilité optimale.



Des aménagements spécifiques ont été réalisés pour permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter pleinement de ces sites. Des rampes d'accès ont été construites, des sentiers praticables ont été aménagés, et des pontons ont été installés pour faciliter l'accès aux postes de pêche, garantissant ainsi que chacun puisse participer à cette activité de plein air en toute sécurité et confort.

En parallèle, une restructuration des parkings a été entreprise pour garantir un accès facile et sécurisé aux sites de pêche. Des espaces de stationnement ont été prévus à proximité des points d'accès, facilitant ainsi le transport du matériel de pêche et assurant une meilleure gestion du flux de véhicules.

Cette année 2024 reste exceptionnelle dans la mise en œuvre des travaux. Ils ont tous commencé dans le dernier trimestre en rencontrant chacun, des difficultés de réalisation dues aux intempéries, ou aux contretemps des professionnels des travaux publics.

Plan d'eau des Eaux Noires à Tenay

- Réfection des stationnements et accès
- Construction d'un ponton PMR
- Rétrécissement des berges
- Création d'un lit mineur
- Création d'une zone à intérêt pédagogique
- Aménagement des berges et de frayères à truite.



Plan d'eau de la Raza à Meillonas

- Réfection des stationnements et accès
- Création de 5 plateformes pêche
- Création d'un chemin pédagogique
- Réhabilitation des postes PMR
- Réalisation d'un pont en bois
- Enrochement des berges
- Création de 4 îles sécurisées
- Remise aux normes du système de vidange
-



Lac de Barterand

- Réfection des stationnements et accès
- Création d'une plateforme PMR
- Création d'un chemin PMR
- Création d'un parking PMR







Agent de Développement
F.D.A.A.P.P.M.A.

GARDE-PÊCHER
particulier

RAPPORT D'ACTIVITE

Pôle Garderie



❖ Organisation et missions en 2024

2 Salariés :

- **Gérald BORGET**
- **Laurent JOLY**

Les missions principales des gardes-pêche sont les suivantes :

- Police de la Pêche.
- Surveillance des milieux.
- Appui technique administratif et accompagnement des gardes-pêche particuliers des AAPPMA.
- Contrôles des opérations d'alevinages et d'empoissonnement.
- Déclenchement et organisation des pêches de sauvetage.
- Participation aux opérations du service technique, pêche d'inventaire, pour cause de travaux et suivis divers.



Composition du pôle garderie de la Fédération.

Le service de garderie fédérale dans le département de l'Ain est composé de deux agents temps plein et un agent partagé entre la garderie et l'animation. Ceux-ci interviennent sur le département de l'Ain, sur tous les parcours gérés par la Fédération, les associations adhérentes ainsi que sur les départements limitrophes pour ce qui concerne les lots du domaine public gérés par notre département.

Activités de surveillance et de contrôle.

Les agents de notre fédération ont réalisé 208 journées de surveillance et de contrôle sur les plans d'eau et cours d'eau affiliés à notre fédération départementale dont 32 opérations de contrôles nocturnes. Soit un total de 1770 pêcheurs contrôlés.

Les gardes-pêche des associations agréées équipés de l'application de contrôle « Vigipêche » ont quant à eux contrôlé 1441 pêcheurs durant cette année 2024, mais il est à indiquer que seulement 37 agents particuliers sur les 79 actuellement en activité utilisent cette application. Il est donc difficile de connaître avec exactitude le nombre de pêcheurs contrôlés par les gardes non dotés de cette application.

Grâce à ces données, nous pouvons indiquer que 3211 pêcheurs ont fait l'objet d'un contrôle par un garde-pêche habilité par le monde associatif sachant que ce chiffre est forcément plus important.



Contrôles communs avec les gardes-pêche particuliers des AAPPMA

16 tournées, nocturnes ou diurnes accompagnées avec des gardes-pêche particuliers des associations. Ces surveillances ont été réalisées en compagnie des agents des AAPPMA de Seyssel, Belley, Montrevel-en-Bresse et de la basse Veyle entre Polliat et Grièges.

Contrôle avec Gendarmerie Nationale.

Deux opérations interservices avec la brigade fluviale de Gendarmerie de Villefranche/ Saône, notamment une, dans le cadre de l'opération place nette avec la participation d'une équipe cynophile.

Ces deux journées ont été réalisées sur la Saône avec les agents de la fédération 69 et l'OFB 69. Une opération initialement prévue sur le Rhône avec l'agent de la Fédération 38 n'a pas pu être effectuée à cause des conditions hydrauliques défavorables.

Nous avons également pris contact avec la Brigade de Gendarmerie de Belley, notamment le maréchal des logis-chef DENIS, très motivé pour des opérations interservices qui devraient se mettre en place en 2025.

Contrôles dans le cadre des conventions de partenariats avec les fédérations voisines.

Des opérations communes de surveillances ont été organisées et réalisées cette année dans le cadre des conventions de partenariats signées avec le Département du Rhône et de Saône-et-Loire. Ces opérations sont menées sur la rivière la Saône et les gravières contiguës avec ce cours d'eau. Ces contrôles ont pour but de mutualiser les services afin d'intervenir plus en sécurité dans ce grand milieu très fréquenté par un public de nationalités variées.

Cette année, une seule surveillance nocturne a été menée avec les agents de la FD 71 sur les lots de pêche amodiés aux AAPPMA adhérentes à notre fédération. Trois pêcheurs de nationalité Hollandaise et Allemande ont été verbalisés.

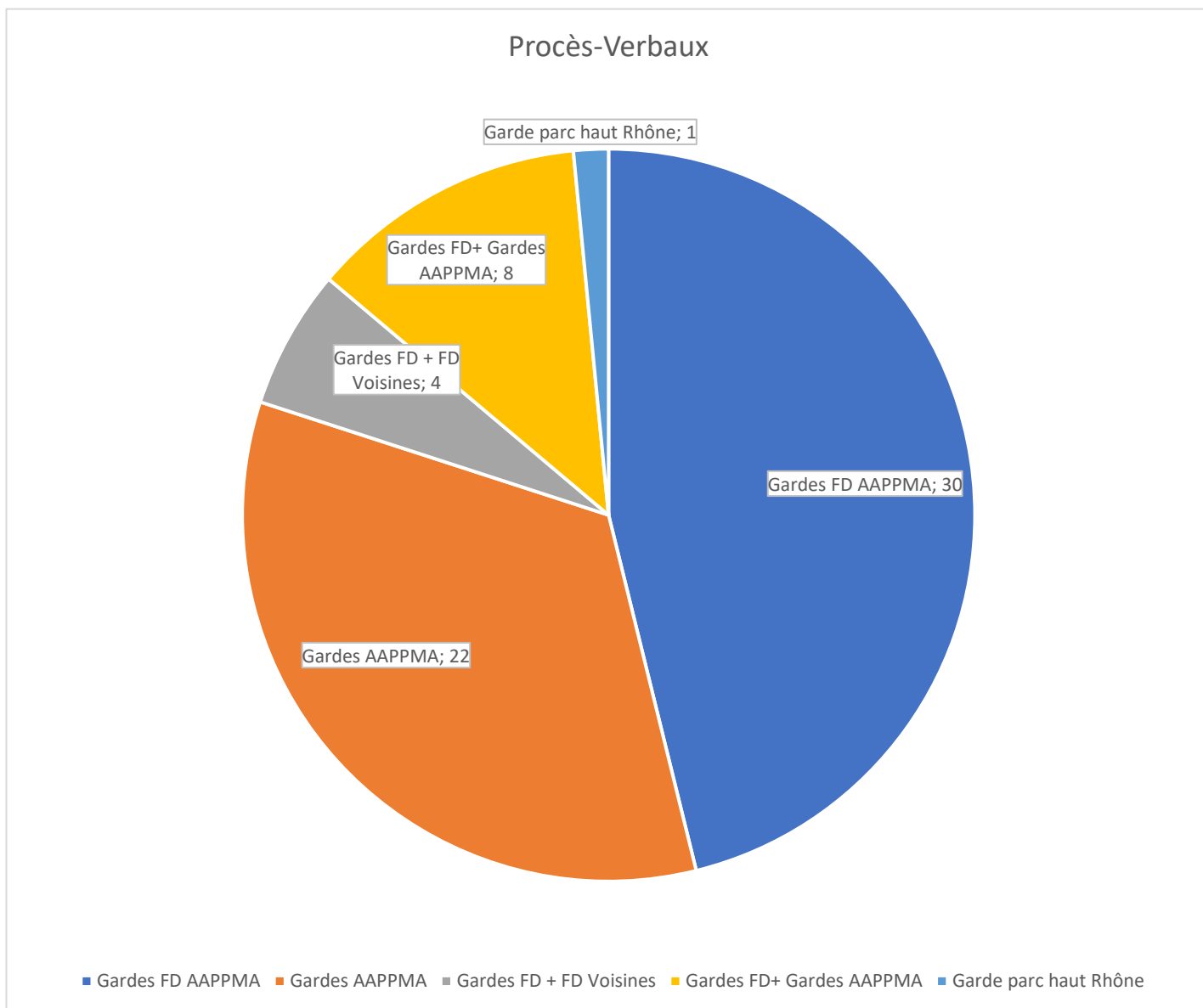
Deux journées de surveillance ont été réalisées avec les agents de la FD du Rhône, dans le cadre de ces conventions de partenariat durant lesquelles un seul pêcheur a fait l'objet d'un PV.

Nous avons également réalisé trois opérations de contrôle hors convention, sur le Rhône avec un agent de la Fédération de pêche de l'Isère sur les parcours limitrophes à nos deux départements.



Procès-verbaux 2024.

- Répartitions des 65 procédures établies en 2024.



Nombre d'infractions relevées

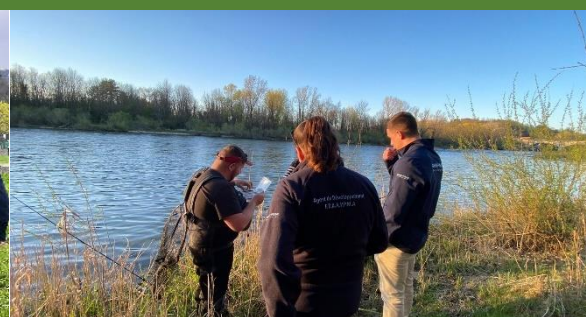
Nature de l'infraction	Nombre de fois relevées
Pêche sans carte de pêche	19
Sans avoir acquitté la CPMA	19
Sans l'autorisation du détenteur du droit de pêche.	19
Pêche en dehors des heures légales.	35
Pêche dans une réserve de pêche.	03
Pêche de nuit dans une réserve de pêche.	01
Pêche en temps prohibé.	01
Non-respect d'un Arrêté Préfectoral (No-kill)	03
Pêche aux leurres fermeture Brochet.	04
Non-respect de la pêche banale sur le DP	02
TOTAL INFRACTIONS	106

Formation gardes-pêche particulier.

- Formation module 1 et 3 obligatoire.

Le 15 et 23 novembre 2024, nous avons présenté la formation module 1 et 3 obligatoires à destination des futurs gardes-pêche particuliers. Cette formation est nécessaire afin que les candidats obtiennent leur agrément de garde-particulier. Ces formations ont été effectuées sur deux journées au siège de notre Fédération avec la participation de l'Office Française de la Biodiversité qui a présenté le module 1. Durant ces deux journées, nous avons abordé des notions d'écologie, de rédaction de procédures, la déontologie du GPP. Cette année, 14 candidats au poste de garde-pêche particulier ont suivi ces formations.

Pour la première année, le module 1 de la formation des GPP a été accompli dans nos locaux de Viriat avec la participation de l'Office Français de la Biodiversité. Pour rappel, les années passées ce module était réalisé en commun par l'OFB et la fédération de Chasse au siège de cette dernière à Bourg-en-Bresse.



- Journée annuelle de la Garderie.

Cette année, la troisième journée annuelle à destination des gardes-pêche particuliers a été organisée dans les locaux de notre Fédération à Viriat le samedi 07 décembre.

16 candidats étaient inscrits suite à notre invitation. Durant cette journée, nous avons fait un retour sur les activités 2024, un rappel sur la rédaction des procédures, le statut du GPP sur les eaux libres et les eaux closes, le droit de propriété, les mesures de sécurité à appliquer lors d'un contrôle et pour clôturer cette journée d'échange des mises en situation de contrôle pêcheurs par les intervenants ont été réalisées.

Protocole d'accord relatif au traitement des infractions pêche en eau douce.

Fin mai 2024 le protocole de gestion des infractions établie entre notre structure, la Procureure de la République, la Préfète de l'Ain, le service de l'Officier du Ministère Public a été signé. À partir de cette date, notre fédération l'a mise en œuvre.

25 procédures de demande de réparation civile ont été formulées auprès des contrevenants, 17 ont été réglées par la voie de la transaction amiable civile et 8 ont été transmises aux services de l'OMP et de la DTT pour suite à donner.



Procès-verbal Assemblée Générale 2025

Approbation du procès-verbal de l'AG 2024

Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du 24 mai 2024 a été transmis par mail avec la convocation. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes 2024

Les comptes 2023 sont validés à l'unanimité.

Approbation des budgets prévisionnels 2025

Les budgets prévisionnels 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Nomination des vérificateurs aux Comptes 2025

Jean-Jacques BILLET et Claude DUTRIEZ sont élus.

RAPPORT VERIFICATEUR AUX COMPTES

À la demande du Président de la Fédération de Pêche de l'Ain, Monsieur Nikola MANDIC, Claude DUTRIEZ s'est rendu, au siège de la fédération de pêche pour procéder à la vérification des comptes de l'exercice 2024 en présence de :

Mme GRENIER Lorella – Responsable Administrative et Financière.

Nous excusons l'absence de Monsieur Jacques MOUGEOT, indisponible pour raisons de santé.

Cette année nous constatons un déficit de 7567 € pour le siège essentiellement en rapport avec les absences maladies de certains salariés ayant un salaire maintenu à 100% par la fédération pendant 6 mois. Ces absences ont entraîné des baisses de subventions liée aux actions n'ayant pu être réalisées.

Nous constatons également que la pisciculture de Chazey-Bons vendue le 10/01/2024 plombe le siège d'un déficit de 4414 € pour 10 dix jours. La vente de la pisciculture n'ayant entraîné aucun bénéfice pour la Fédération. Le résultat global est donc de -11971.90€ pour l'année 2024.

Ce résultat expliqué, nous souhaitons attirer votre attention sur la trésorerie de la fédération (713 180€). Je constate que cette trésorerie affichée dans le bilan 2024 en disponibilités est en réalité fictive et composée de garantie du prêt du siège, RMA stocké, réciprocité etc... La fédération doit faire les avances de travaux pour toucher les subventions. Il me paraissait important de vous préciser ce point.

Je tiens également à souligner, suite à un constat réel que la Fédération est bien gérée (financièrement et dans ses projets), que le conseil d'administration en place fait un très bon travail de gestion et que son Président est un des meilleurs présidents que la Fédération ait connus.

Ceci étant dit, je donne mon quitus sur les comptes 2024 qui m'ont été présentés.

Commissaire aux comptes, Monsieur Pascal TONNARD, Aindex.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectués l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Suivez-nous sur nos
réseaux sociaux :



<https://www.federation-peche-ain.com/>

GÉNÉRATION
PÊCHE

